



SOMMAIRE

1 - Informations générales

- 1.1 - Inscriptions sur les listes électorales
- 1.2 - Recensement militaire
- 1.3 - Nouvelles entreprises
- 1.4 - Le bureau de poste
- 1.5 - Eclairage public : extinction
- 1.6 - La commission menu
- 1.7 - Les inondations
- 1.8 - La conférence-projection le Gaulois
- 1.9 - Le mot du jardinier : le Frelon asiatique
- 1.10 - Le fête mondiale du jeu
- 1.11 - Remise de dictionnaires aux enfants de CM2



2 - Extraits de Conseil

- 2.1 - Conseil du 17 juin 2016
- 2.2 - Conseil du 21 juillet 2016

3 - Manifestations

- 3.1 - 13 et 14 juillet
- 3.2 - 13 août

4 - Travaux ou projets

- 4.1 - Aménagement du Clos des Tirelles
- 4.2 - Entretien de la toiture de l'Eglise

5 - Associations

- 5.1 - Familles Rurales : Savoir faire
- 5.2 - Les Amis de l'Orgue
- 5.3 - Le COC Foot
- 5.4 - L'Amicale des Anciens
- 5.5 - Le Club Informatique
- 5.6 - Musicaddict
- 5.7 - Le COC Gymnastique Volontaire
- 5.8 - ACAC - section bibliothèque

Le Mot du Maire

Notre chef du centre de secours, Gilles GILET, nous a quittés de manière prématurée le 1^{er} août dernier. Sa disparition bien trop précoce laisse derrière lui une famille endeuillée et toute son équipe de pompiers dans la douleur.

Gilles était un Chilleurois dévoué et fidèle, toujours prêt à s'investir dans ses activités de pompier professionnel en Seine et Marne ou bien en tant que volontaire dans notre Commune.

L'hommage émouvant qui lui a été rendu le 5 août, dans une église comble, avec la présence de plus de 150 pompiers venus de tout le Loiret et la Seine et Marne, aux côtés de toute sa famille, ses proches, ses amis et de nombreux Chilleurois, a montré toute l'estime dans laquelle Gilles était entouré.

La médaille d'honneur de notre Commune lui a été remise à titre posthume, pour le remercier de toute la grandeur et le mérite que Gilles a mené pour notre Commune.

C'était un hommage unanime et la preuve de notre profond respect pour que son souvenir reste gravé parmi nous, pour toujours.

Sa disparition va représenter un grand vide au sein de notre centre de secours. Mais, l'équipe présente est motivée, des jeunes ont rejoint l'unité et il faut poursuivre l'action car l'utilité de ce centre n'est plus à démontrer. J'en profite pour lancer un appel afin que de nouveaux volontaires se manifestent afin de renforcer l'équipe actuelle.

Je vous souhaite une très bonne rentrée

Gérard LEGRAND



MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr - Page Facebook : [Mairie Chilleurs Aux Bois](#)

1 - Informations générales

1.1 - Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre et remplir les conditions suivantes : être domicilié sur la Commune, être majeur et de nationalité française. Attention : pour les nouveaux arrivants sur la Commune, l'inscription n'est pas automatique.

Dans tous les cas, il suffit de se présenter en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile avant le 31 décembre.

1.2 - Recensement citoyen

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser. La démarche s'effectue en se rendant à la Mairie avec sa Carte Nationale d'Identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

1.3 - Nouvelles entreprises

Depuis le 14 Juin 2016, la société EN-KAL-INCENDIE au 6 rue de Rabajou à CHILLEURS aux BOIS, est à la disposition des collectivités territoriales, des entreprises commerciales, artisanales et des industries pour la mise en place, l'entretien du matériel de protection incendie et les formations au personnel. Gilles KALINOWSKI, 06 41 17 31 14.

Une erreur a été détectée dans le Chilleurs info de Mai : l'adresse internet de la Roseraie est www.roses-anciennes-eve.com. La Roseraie André EVE a ouvert ses portes en avril. Vous pouvez aller découvrir la nouvelle boutique et la collection de roses anciennes et nouvelles en vente sur place à Gallerand. Ouvert 7 jours sur 7, de 9 H à 18 H. Tel : 02.38.30.01.30.



1.4 - Le bureau de Poste

Nous revenons vers vous quant à la fermeture de la Poste. Suite à la mobilisation de vous tous, nous avons obtenu un sursis pour un délai de 6 mois, renouvelable.

Nous avons signé une convention avec cet établissement dont l'objectif est de dynamiser la fréquentation à l'agence et ainsi renforcer la vente de produits. Nous devons nous mobiliser à nouveau en priorisant nos opérations postales dans notre bureau de CHILLEURS AUX BOIS.

1.5 – Eclairage public : Extinctions des candélabres

Pour des mesures d'économies sur la consommation d'énergie, de durée de vie du matériel et pour participer à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse, les conditions d'éclairage nocturne de la Commune vont être modifiées.

L'éclairage public sera éteint du dimanche soir au vendredi matin de 23 H à 5 H du matin sur l'ensemble du territoire communal, du vendredi soir au dimanche matin, de 23 H à 6 H du matin, sauf pour le centre-bourg qui restera allumé de 23 H à 1 H du matin, puis éteint de 1 H à 6 H du matin.

1.6 - La commission menus

La commission menus élabore, en partenariat avec notre cuisinier, les repas du restaurant scolaire. Nous avons besoin de nouveaux parents pour l'année scolaire prochaine. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la Mairie par téléphone au 02.38.39.87.06 ou par mail à mairie@chilleursauxbois.fr.

1.7 - Les inondations de mai-juin 2016

Suite aux intempéries survenues fin mai, début juin sur notre Commune, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu et est paru au Journal Officiel en juin 2016.

Certains administrés ont été touchés par ses fortes pluies, ce qui a engendré des dégâts matériels importants. Nous tenons à remercier les pompiers de CHILLEURS ainsi que les agents communaux pour avoir œuvré de nombreuses heures pour aider les administrés dans le besoin.



Le 31 mai dernier, notre village subissait les intempéries. Ce jour-là, un groupe féminin de cyclotouristes effectuant le parcours Nantes Strasbourg a été contraint de s'arrêter à CHILLEURS.

Nous avons hébergé durant une nuit ces 52 « naufragés de la route » (48 femmes et 4 accompagnateurs) au gymnase. Ils ont pu se restaurer dans la salle associative et dormir dans la salle de danse.

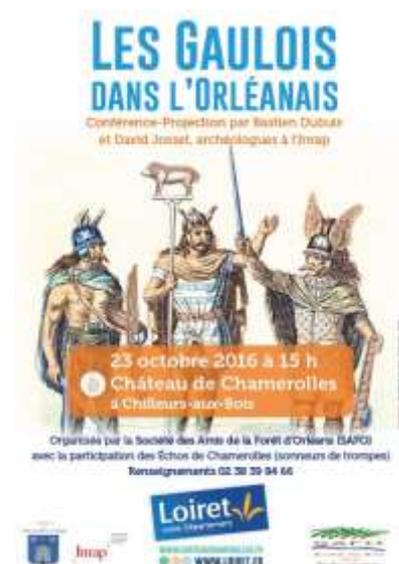


1.8 - La conférence-projection en partenariat avec la SAFO

Cette manifestation exceptionnelle est organisée par la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO) avec la participation des Echos de Chamerolles (Sonneurs de trompes), le soutien du Conseil Départemental du Loiret et de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

N'hésitez pas à venir très nombreux le 23 octobre prochain !

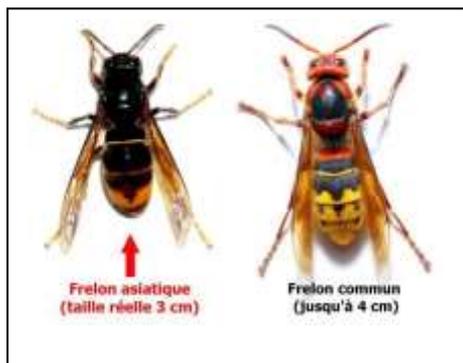
Renseignements : 02 38 39 84 66 (Château de Chamerolles)





1.9 - Le mot du Jardinier : Le frelon asiatique

Nous allons consacrer cet article au FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique (ici à gauche) a les **pattes jaunes**, la **tête orangée** et a l'**abdomen noir avec une large bande orangée**.
Il est **plus petit que le frelon commun (ou européen)**.

Le frelon asiatique a été signalé dans le Lot et Garonne en 2005, et depuis cette espèce n'a pas cessé de progresser en France et en Europe (observé en 2011 pour la première fois dans le Loiret).

Sa dangerosité :

- Il est moins agressif envers l'homme que le frelon européen sauf s'il se sent menacé. Sa piqûre est tout aussi douloureuse que le frelon européen et peut entraîner une réaction allergique d'intensité variable (rougeur, gonflement et douleur locale, malaise, difficulté respiratoire, ...) Quelle que soit l'espèce de frelon, ses piqûres sont potentiellement mortelles.
- Il est **plus dangereux que le frelon commun pour les abeilles** car ses attaques sont plus intensives et plus longues dans le temps. Ils peuvent décimer une colonie entière d'abeilles.

Son habitat : en papier mâché avec de la salive. Le nid est construit à proximité d'un point d'eau.

Destruction des nids

Il n'existe aucun piège sélectif pour la capture du frelon asiatique, **ne piègez donc pas vous-même** dans votre jardin.

Il faut avoir pour objectif la destruction du nid, mais également de la colonie qui y habite et autant que possible dans sa totalité.

Il faut faire appel à des applicateurs de produits antiparasitaires agréés par le ministère de l'agriculture. Site : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr>

En aucun cas, une combinaison pour les abeilles ne peut suffire.

Il faut déterminer un périmètre de sécurité, le signaler à votre mairie qui remplira une fiche de signalement et la fera parvenir à la FREDON Centre. Vous pouvez consulter leur site : www.fredon-centre.com

Il est fortement conseillé que seuls les apiculteurs posent des pièges sur leur rucher en vue de protéger leurs abeilles, et ceci seulement quand la présence de frelons asiatiques est avérée car les pièges sont non sélectifs (une grande diversité d'insectes est piégée = baisse de la biodiversité).

Vous trouverez une plaquette d'information complète, éditée par la **FREDON Centre Val de Loire**, sur le site internet de notre Commune (onglet « Vie Citoyenne »/ « Environnement »), dont nous vous présentons un extrait ci-dessous.

CARACTÉRISTIQUES

*Le frelon asiatique
(Vespa velutina)*

*Le frelon européen
(Vespa crabro)*

La tête



L'abdomen

*Abdomen noir avec une
large bande orangée*



*Extrémité des pattes
de couleur jaune*

Abdomen jaune rayé de noir



*Extrémité des pattes
de couleur brune*

La taille

Ouvrière : 17-22 mm
Reine : 22-30 mm

Ouvrière : 18-25 mm
Reine : < 40 mm

A QUI APPARTIENNENT CES NIDS ?



Nid fermé avec une ou
plusieurs entrées latérales

Ce nid est ACTIF uniquement
le jour



Je suis le **frelon asiatique**



Nid ouvert vers le bas

Ce nid est ACTIF le jour et la
nuit



Je suis le **frelon européen**

*Les nids de frelon asiatique se trouvent dans divers lieux et
peuvent prendre différentes formes: sphériques (dans des
abris) ou en forme de goutte d'eau.*

*Les nids découverts entre janvier et mars, ne sont plus
habités et ne seront pas recolonisés au printemps suivant.
Il n'est donc plus nécessaire de les faire détruire.*

1.10 - La fête mondiale du jeu

La fête mondiale du jeu s'est déroulée le 28 mai 2016 à la Salle Jeanne d'Arc.

L'organisateur de cet événement, Ludo'roule de la CCBG, a connu un franc succès avec des animations en continu et un intervenant KAPLA sur toute la journée.

Petits et grands étaient ravis.



1.11 – Remise de dictionnaires pour les enfants de CM2



Le mercredi 29 juin, Monsieur le Maire accompagné de deux de ses adjoints ont remis des dictionnaires aux élèves de CM2 pour leur départ en 6^{ème}.

Le grand jour est arrivé, et pour Patrice PATY, l'école est finie. Après de nombreuses années passées à Chilleurs, il nous quitte pour un repos bien mérité. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

2 - Extraits de Conseils

2.1 - Conseil du 17 juin 2016

Révision des tarifs des services scolaires au 1^{er} septembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des Services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

Accueil périscolaire :

- Le matin : 2,55 €
- Le soir, pour les maternelles :
 - De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45 1,00 €
 - De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter: 2,15 €
 - De 17 h 30 à 18 h 30 : 2,55 €

Le soir, pour les élémentaires :

- De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €
- De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30 2,55 €
- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3^{ème} retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €
(Toute heure commencée est due en totalité).

Restauration scolaire :

- Repas enfant : 3,40 €
- Repas adulte : 4,80 €
- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

Etude Surveillée de l'école élémentaire :

- Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine (lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Temps d'activité périscolaire du jeudi après midi

- Forfait de 2 € par séance réglable par période scolaire suivant l'échéancier ci-après :
 - 26 € de septembre à décembre
 - 24 € de janvier à mars
 - 20 € d'avril à juillet
- Tarif occasionnel : 4 € la séance

Le Conseil Municipal valide les modifications des règlements s'appliquant aux services accueil périscolaire, restauration, études surveillées, et Temps d'activités périscolaires.

Redevance Assainissement - Année 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tarif de la part communale de la redevance Assainissement pour l'année à venir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du m³ d'eau assainie à 0,92 € H.T. à compter du 1^{er} août 2016.

Approbation du Document Unique

Il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique. L'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le document unique ainsi que les axes prioritaires proposés afin de permettre la mise en œuvre de plan d'actions, et approuve le plan d'action 2016-2017.

Projet de modification des intercommunalités

Un arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes « le Cœur de Pithiverais », de la Communauté de Communes de Beauce et du Gatinais et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron a été établi dernièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, à l'unanimité, donne un avis FAVORABLE, à la fusion des Communautés de Communes « le Cœur de Pithiverais », de la Communauté de Communes de Beauce et du Gatinais dont elle est membre, et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Projet d'enfouissement des réseaux électriques (Années 2017-2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SICAP sollicite la Commune pour valider la programmation des travaux de dissimulation des réseaux électriques, rue du Vivier, rue des Granges, rue du 13 août et rue des Violettes.

Monsieur le Maire présente les devis proposés par la SICAP dont le montant total des travaux s'élève à 132 456 € HT. La convention proposée précise que la SICAP prendrait à sa charge 70 % du coût de ces travaux, 30 % serait à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de cette opportunité pour prévoir la réalisation de ces travaux sur les exercices 2017 et 2018, accepte de prendre à sa charge conformément au protocole, 30 % du coût des travaux, soit 39 737 € HT et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires aux Budgets 2017 et 2018, à l'opération 133.

Dénomination de nouvelles rues (Rue des Merisiers et Rue du Grand Clos)

Monsieur le Maire présente au Conseil les plans d'aménagement du secteur des Tirelles. Deux nouvelles rues doivent être créées auxquelles il faut trouver une dénomination. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient les noms suivants :

- Rue des Merisiers (rue reliant la route de Neuville à la rue du Vivier).
Cette rue des Merisiers reprend une partie de la rue du Grand Orme qui de ce fait est débaptisée sur une longueur d'environ 300 m. La rue du Grand Orme conserve sa dénomination dans sa partie Sud-Ouest déjà bâtie, sur une longueur d'environ 130 mètres.
- Rue du Grand Clos (nouvelle voie reliant la rue des Tirelles à la rue des Merisiers).

La rue des Merisiers sera intégrée dans le tableau de la voirie communale, la longueur de la rue du Grand Orme sera modifiée sur ce même tableau. La rue du Grand Clos sera considérée comme voie privée jusqu'à sa rétrocession par l'aménageur à la Commune.

Résidence du Bourg - Proposition de création de logements sociaux

Monsieur le Maire présente une demande de Logemloiret proposant de faire édifier 7 logements locatifs dans la résidence du Bourg et sollicitant le principe de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du financement. Considérant le nombre de logements sociaux déjà existants sur la Commune, que deux terrains ont déjà fait l'objet de demandes de permis de construire des maisons individuelles et qu'il paraît de ce fait difficile de les entourer de sept logements sociaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse la mise en place de nouveaux logements sociaux sur la Commune et précise que la garantie d'emprunt est compétence de la Communauté de Communes et que la Commune n'a pas à se prononcer sur ce point.

Convention de redynamisation du bureau de poste de CHILLEURS AUX BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Poste envisage de fermer son agence de CHILLEURS AUX BOIS. Des alternatives ont été proposées par la Poste, soit une Agence Postale gérée par la Collectivité, soit un Relais Poste chez un commerçant. Un collectif d'usagers s'est alors constitué pour lutter contre le projet de fermeture du bureau de la Poste qui constitue un recul des services publics en milieu rural.

Des délibérations s'opposant à ce projet ont été rédigées par les conseils municipaux de différentes Communes proches de CHILLEURS. Ce service public de proximité constitue un élément essentiel de vitalité de notre territoire et un vecteur de cohésion sociale.

Suite à une réunion organisée avec Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, la Poste propose une convention de redynamisation de l'activité du bureau de CHILLEURS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition afin de parvenir à maintenir ce bureau de poste et charge Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention.

Mise en place d'une tarification pour la capture d'un animal errant à compter du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instituer une tarification à compter du 1^{er} juillet 2016, pour la capture d'un animal errant sur la voie publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition, et fixe les tarifs comme suit :

- Frais de prise en charge par animal : 50 €
- Frais de garde par jour et par animal : 20 €
- Frais de transport au refuge par animal : 30 €

Mise en place de nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé lors du vote du budget 2016 de réduire les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune. Cette mesure vise d'une part à réduire les coûts de fonctionnement du réseau d'éclairage public qui représente actuellement un gaspillage énergétique important, et d'autre part de respecter notre environnement.

En effet, les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se résument pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...) et de la santé humaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le principe de limiter les plages horaires d'éclairage public sur notre Commune dans des conditions qui seront fixées par arrêté municipal.

2.2 - Conseil du 21 juillet 2016

Révision des tarifs du service de l'eau 2016-2017

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de réactualisation des différents tarifs du Service de l'Eau. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réviser les tarifs **à compter du 1^{er} août 2016** et fixe les barèmes suivants :

- Prix du m³ d'eau : 1,10 € H.T.

- Forfait annuel de location de compteur :

Ø 15	=	15,96 € H.T.
Ø 20	=	20,28 € H.T.
Ø 25	=	39,00 € H.T.
Ø 32	=	45,48 € H.T.
Ø 40	=	55,44 € H.T.
Ø 50	=	66,84 € H.T.
Ø 60	=	87,00 € H.T.
Ø 125	=	87,00 € H.T.

- Forfait branchement de nouveau compteur :

20 X 27	=	900,00 € H.T.
26 X 34	=	1 010,00 € H.T.
33 X 42	=	1 160,00 € H.T.
40 X 49	=	1 430,00 € H.T.
50 x 59	=	1 630,00 € H.T.

- Institue un nouveau tarif forfaitaire d'accès au réseau à appliquer pour les demandes de raccordements de nouvelles habitations dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur.

Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande.

Le forfait d'accès au réseau = 300,00 € H.T.

- Déplacement d'un compteur d'eau pour agrément = 590,00 € H.T.

Demande de subvention au titre du FACT – année 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Loiret accorde des aides aux Communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une Commune autre que celle accueillant ledit spectacle. Or, le concert par 3 organistes à l'église Saint Pierre de CHILLEURS AUX BOIS, prévu le 25 septembre 2016, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le montant de la dépense à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC, sollicite la subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes et établit le plan de financement ci-après :

➤ Subvention du Conseil Départemental	750.00 €
➤ Participation de la Commune	<u>750.00 €</u>
	1 500,00 €

Autorisation d'une étude de faisabilité sur la vidéo-protection

Au vu de la recrudescence des cambriolages dans les environs de la Commune, la Gendarmerie de NEUVILLE AUX BOIS propose d'établir une étude de faisabilité pour l'installation de la vidéo-protection à CHILLEURS AUX BOIS.

Cette étude est gratuite et mettra en exergue les avantages, inconvénients, risques et coût du système de vidéo-protection. Cette étude n'engage pas la Commune à investir dans un système de vidéo-protection.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'étude de faisabilité auprès de la Gendarmerie Nationale.

Motion de la Commune en faveur de la Maternité de Pithiviers

Le Conseil Municipal constate avec consternation la fermeture définitive de la maternité de PITHIVIERS. Cette mort est synonyme de mort de l'hôpital, mort du service des urgences, mort du service public. Cette mort programmée par une administration tatillonne, orientée et sectaire a été, hélas accélérée par la résignation de certains élus et un manque de solidarité dans la communauté hospitalière. La maternité de Pithiviers était un lieu de vie, de bonheur, d'espoir, d'avenir et de dynamisme.

Le Conseil Municipal de Chilleurs aux Bois, au nom de tous ses habitants, s'inquiète des conséquences irréparables qui menacent tout un bassin de vie et d'emploi en matière de santé publique. En fonction de quoi, il demande dès maintenant le réexamen du dossier en vue de la reprise d'activité d'un service de maternité au sein de l'hôpital de Pithiviers.

Affaires diverses

- Les travaux dans la ZAC des Tirelles viennent de reprendre et se poursuivront jusqu'au 12 août 2016. A l'heure actuelle, 9 lots ont été vendus. Les candélabres rue du Grand Orme seront changés et le réseau pluvial rue des Tirelles rebranché correctement par l'entreprise. Les coussins berlinois seront installés dès que le revêtement de la rue des Tirelles sera refait.
- L'éclairage public sera coupé courant août de 23 h à 5 h du matin du dimanche soir au vendredi matin et de 23 h à 6 h du matin du vendredi soir au dimanche matin sur tout le territoire communal, sauf les postes d'éclairage « Maternelle » et « Foyer » qui seront coupés de 1 h à 6 h du matin du vendredi soir au dimanche matin.
- Le déroulement des préparatifs des 13 et 14 juillet est à revoir. En effet, la mise en place de la déviation, ainsi que la mise en place et le retrait des tables et bancs ont été rendues difficiles par manque de personnel. Il est envisagé de mettre deux agents d'astreinte le soir du 13 juillet pour la mise en place de tout le dispositif, ainsi que une meilleure mobilisation des élus. Suite aux attentats de NICE, il est évoqué la possibilité de déplacer le pique-nique sur le parking de la Rouche. Il est également évoqué la possibilité de demander la participation d'une association communale par an pour la préparation et l'organisation.
- La Commission Animation se réunira le 20 septembre 2016. A cette occasion, les commerçants de la place de Romand seront invités afin d'envisager les modifications à apporter à la fête du 13 juillet l'an prochain.

3 - Manifestations

La Commission Animation recrute des bénévoles pour l'aider à organiser les fêtes sur notre Commune. Si vous êtes intéressés pour participer activement, merci de prendre contact auprès de la Mairie.

3.1 - Les 13 et 14 Juillet



Le 13 juillet au soir le temps n'était pas au beau fixe mais avec un petit gilet il était agréable de diner sur la RD 2152 barrée une fois de plus pour accueillir tous les Chilleurois.

Les membres de la commission Animation n'étaient pas de trop pour distribuer les lampions lors de la retraite aux flambeaux qui accompagnait les musiciens de l'Avenir.

Après un sublime feu d'artifice la soirée s'est terminée par le bal populaire.



Le 14 JUILLET



Le soleil était timide mais de nombreux Chilleurois ont répondu présents à l'appel de la municipalité pour le gouter républicain.

La revue des pompiers a connu un franc succès.

L'animation offerte par les pompiers a ravi grands et surtout petits



3.2 - Le 13 août



La commémoration pour le 72^{ème} ANNIVERSAIRE DU SOUVENIR s'est déroulée le SAMEDI 13 AOUT 2016, à la mémoire des fusillés du maquis de Chilleurs aux bois, morts pour la France le 13 août 1944.

Cérémonie aux
« Châtaigniers »



4 - Travaux ou projets

4.1 - Aménagement du Clos des Tirelles

Suite aux intempéries, le chantier de la ZAC des Tirelles a été stoppé du 20 juin au 11 juillet. La reprise s'effectue dans de bonnes conditions, suite à la vérification d'un expert.

Le remblaiement des tranchées, l'empierrement des trottoirs et de la voirie de la rue du Grand Orme (qui se dénommera ensuite rue des Merisiers) sont en cours de réalisation.



4.2 - Entretien de la toiture de l'Eglise



L'Entreprise RICHARD a procédé au démoussage du versant Nord de la toiture de l'Eglise, avec un traitement anti mousse, ainsi qu'au remplacement de tuiles abimées. Une seconde phase sera à programmer dans les années à venir

5 - Associations

5.1 - Familles Rurales : Savoir faire

L'échange de savoir-faire a plus de 15 ans d'existence. Notre petit groupe se renouvelle grâce au bouche à oreille. On pourrait aussi espérer que de nouveaux participants nous rejoignent grâce à la lecture du « Chilleurs info ».

Selon l'activité décidée, l'une ou l'autre guide et dirige le travail pendant plusieurs semaines de suite. A l'ordre du jour tous les ans : le cartonnage, de même que l'atelier cuisine ou les perles (boucles d'oreille et bracelets). Depuis quelques années, la couture a pris une place importante. Beaucoup de jolis sacs de toutes formes, toutes couleurs et toutes utilisations ont été réalisés, en particulier de très jolis sacs à main.

Il se dit qu'en 2016-2017, nous continuerons « les basiques » : cuisine, couture, cartonnage, perles, cartes, petites sorties mais sont à rajouter toutes les idées que vous, vous pourrez partager...

**L'échange de savoir-faire
Tous les mardis de 14 à 17 h (sauf vacances scolaires)
Salle du Relais - Rentrée le 20 septembre**

Colette HERGIBO 02.38.32.91.63
Françoise HENNEBERT 06.86.49.31.66

5.2 - Les Amis de l'Orgue

1996 - 2016 = 20 ans déjà que l'orgue de CHILLEURS fut reconstruit.

*Un anniversaire que l'association veut célébrer et partager avec la population.
Retenez les dates des samedi 24 et dimanche 25 septembre.*

Samedi 24 septembre dans l'église :

- Exposition de panneaux et matériel retraçant les étapes et les moyens de cette reconstruction, ainsi que les activités autour de l'orgue depuis 20 ans.
- Vidéo projection en continu des images de cette reconstruction.
- Visites guidées de l'instrument.

Dimanche 25 septembre : concert à 16 h à l'église :

- ***A 16 h : concert orgue et trompette donné par trois organistes connus pour leurs talents :***

Gildas HARNOIS : Directeur de la musique des gardiens de la paix de la Préfecture de PARIS, il donne de nombreux concerts en France et à l'étranger.

Arnaud RIFFET : Organiste co-titulaire de la cathédrale Sainte Croix d'ORLEANS, organiste suppléant de l'église Saint Salomon - Saint Grégoire de PITHIVIERS, il dirige l'école de musique intercommunale de BOIGNY – DONNERY.

Benoît DOMEJEAN a débuté la musique à l'âge de 6 ans et à 12 ans l'orgue de CHILLEURS, il obtient de nombreux prix en orgue, saxhorn alto, et trompette. Professeur dans différentes écoles de musique du Loiret, il dirige l'harmonie de NEUVILLE AUX BOIS et la chorale Popokatepelte de TRAINOU. Il est également organiste suppléant à l'église Saint Salomon - Saint Grégoire de PITHIVIERS.

Pratique : Afin d'organiser la visite de l'orgue le samedi 24, il est conseillé de s'inscrire à l'avance au 02 38 39 87 80.

5.3 - Le COC Foot

Le 29 mai, s'est tenu au stade au stade Jean TRESSY, le challenge Julien DELONGLÉE pour les U7 et U9, avec la participation des clubs de CAROUBLE (59) et BERCHERES LES PIERRES (28).



Un grand merci à tous les bénévoles, venus prêter main-forte à la réalisation de cette manifestation.

Lors de la même journée, nous avons fêté le centenaire du foot à CHILLEURS, en présence des élus de la Commune, du département et des représentants sportifs, autour d'une exposition de photos et documents d'archives dans la salle associative.

Nos aînés ont retrouvé des visages connus, avec beaucoup d'émotions et les plus jeunes ont pu mesurer le chemin parcouru par tous les joueurs et bénévoles. Les intempéries n'ont pas entamé la convivialité de cette journée.

L'exposition, vivement appréciée, a été représentée aux passants, lors du vide-greniers, fin juin. Le COC Foot remercie toutes les personnes qui ont aimablement prêté photos et documents.

La section s'est vue remettre la plaquette fédérale par le président du District pour 75 années d'affiliation à la fédération.

Le fanion du centenaire est toujours disponible au prix de 3 €.

Nous serons présents lors du forum des associations le 10 septembre de 10 H à 16 H.

La saison 2016-2017 s'annonce avec des équipes de jeunes de U7 à U15, une équipe féminine, une équipe loisirs, et le retour d'une équipe senior en championnat départemental de 5^{ème} division.

Le Président, Christian GIROUX

5.4 - L'Amicale des Anciens



Nous rentrons de notre découverte de l'Armor (du 30 juin au 5 juillet) avec des images plein les yeux. Ce séjour a emballé tous les participants par ses visites intéressantes (que seuls les groupes ont le bonheur de faire), ses animations dans le pur style breton, un hôtel au top, cure de poissons et fruits de mer.

Merci à tous pour l'exactitude et la grande cohésion du groupe.



Nous commencerons par le **SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**, salle du Relais par une grande vente de vêtements de toutes tailles en excellent état, neufs pour certains.

« **Vêtements à gogo** » « **Maxi choix, Mini Mini prix** » « **De 0 à 100 ans** »

Heures d'ouverture :

SAMEDI 17 : de 14 Heures à 18 Heures. **DIMANCHE 18** : de 9 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à 17 Heures.

SAMEDI 8 OCTOBRE



CONCOURS DE CHALOUPEE, SALLE JEANNE D'ARC, ouvert à tous.
13 h.30 : début des inscriptions, 14 h.30 : début des jeux.

JEUDI 13 OCTOBRE :

2^{ème} REPAS AU LANCELOT



DIMANCHE 6 NOVEMBRE :

Notre incontournable **EXPO-VENTE, BRADERIE, FRUITS et LEGUMES**
(ce que les intempéries auront bien voulu nous laisser récolter).



JEUDI 15 DECEMBRE

GOUTER DE FIN D'ANNEE - Salle Jeanne d'Arc

JEUDI 22 DECEMBRE :

COURS D'ART FLORAL

À 14 H. Maison de l'Amitié pour décorer les tables de fêtes.



Et nous repartirons pour une nouvelle année !!! Bon dernier trimestre !!!

La présidente, Micheline BRUSSEAU

5.5 - Le club informatique

Les cours reprendront en octobre, pour la future année **2016-2017**. Ils ont lieu, en période scolaire, chaque après-midi, du lundi au vendredi. Les cours du soir seront de nouveau assurés, une ou deux fois par semaine.

Les inscriptions aux différentes activités (initiation ou perfectionnement Word et Excel, apprentissage Windows, photos, internet, utilisation des tablettes, généalogie, se feront :



le samedi 10 septembre 2016, au gymnase lors du forum des Associations, ou **le samedi 24 septembre 2016**, dans les locaux du Club, 42 Grande rue, lors de l'après-midi Portes ouvertes.

Le Club est ouvert à toute personne qui désire utiliser l'outil informatique, acquérir de nouvelles connaissances et échanger ses propres connaissances.

5.6 - Musicaddict

*Cours de guitare les samedis
Tous niveaux, tous âges (min 6 ans)*

*Pour tous renseignements :
Mme LEOPOLD Sandrine
06.63.21.73.99 ou 02.38.39.08.83*



5.7 - Le COC Gymnastique Volontaire

L'assemblée générale aura lieu le **mercredi 7 septembre à 19 h 30** dans la salle de la cour Gauthier et sera suivie du pot de l'amitié.

La reprise des cours se fera le **mercredi 14 et le jeudi 15 septembre** dans la salle de la cour Gauthier. 2 cours différents sont proposés:

- Gym douce pour seniors le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30 avec **Marie-Lise**.
- Gym adultes le jeudi soir, 2 niveaux différents avec **Dimitri notre nouvel animateur** :
 - de 18 h 45 à 19 h 45, gymnastique avec échauffement, renforcement musculaire, étirement.
 - de 19 h 50 à 20 h 50, gymnastique similaire à la 1^{ère} heure mais plus intense et tonique.



A la rentrée, deux cours d'essai gratuits.

L'association sera présente au **forum de Chilleurs aux bois le samedi 10 septembre de 10 h à 16 h**. La section GV de CHILLEURS est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Pour tous renseignements supplémentaires, appeler :

- ✓ appeler Michèle BRAZEY, présidente de l'association au le 02 38 39 87 21
- ✓ écrire à l'adresse mail apojacy@wanadoo.fr ou do.denner@wanadoo.fr

5.8 – ACAC – section bibliothèque



Comme chaque année, nous serons présents au forum des associations qui se déroulera le 10 septembre prochain.

Nous organisons, le 1^{er} octobre prochain, une sortie en forêt d'Orléans « découverte nature ». Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous soit en vous rendant dans nos locaux, ou par téléphone au 06 87 83 29 72.

Chilleurs info

Conception et mise en page : Commission Communication

Crédit photographique : Tous droits réservés

Photogravure et impression : Images'IN et imprime